LA REVUE D'INFORMATION DE VOTRE MUTUELLE – OCTOBRE 2024

mgas
MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

Le lien mutualiste #172
DES AFFAIRES SOCIALES

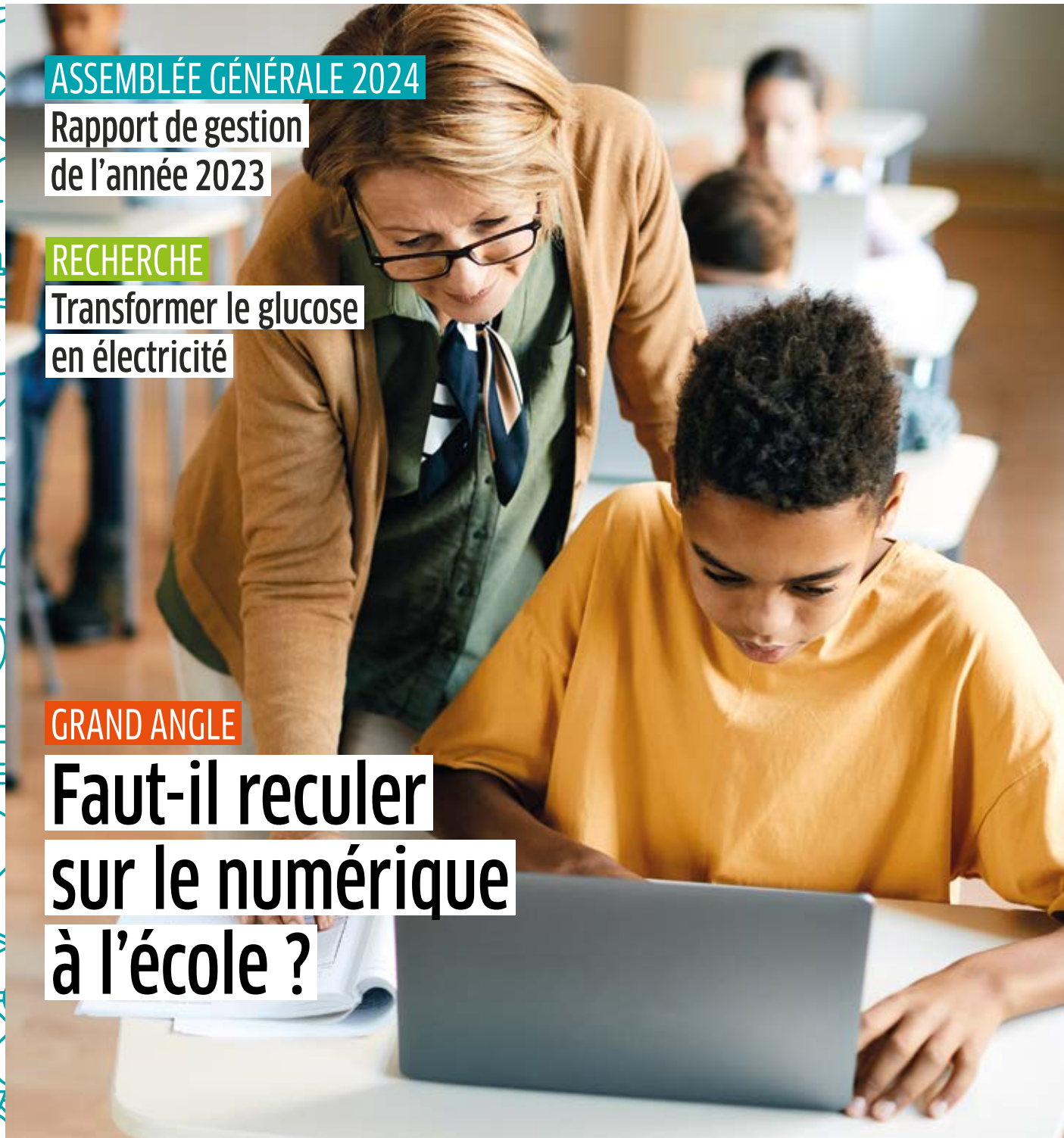

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024
Rapport de gestion de l'année 2023

RECHERCHE
Transformer le glucose en électricité

GRAND ANGLE
Faut-il reculer sur le numérique à l'école ?

« 5e meilleure complémentaire santé de France »

Chères adhérentes, chers adhérents,

Je suis heureux de vous retrouver après l'Assemblée Générale de juin, au cours de laquelle des discussions positives et constructives ont permis à la gouvernance d'apporter des compléments pédagogiques à nos délégués dans le domaine des tarifs et de la conformité réglementaire.

Du point de vue institutionnel, ces derniers sont là pour valider le travail du Conseil d'Administration de l'année écoulée et donner quitus à cette même instance pour l'année à venir.
Les statuts, ainsi que le règlement intérieur institutionnel, actualisés à chaque AG en fonction de la réglementation et de notre stratégie, peuvent être téléchargés depuis le site mgas.fr

Depuis plus de huit ans, maintenant, le Conseil d'Administration démontre son professionnalisme et surtout une très grande compétence dans les orientations, tarifs et services proposés à nos adhérents.
Les résultats financiers et le nombre d'adhérents constant le prouvent chaque année.
Des services toujours plus performants et une reconnaissance extérieure confirment le sérieux de notre Mutuelle.

Notre travail collectif est reconnu et apprécié

Début juin, nous avons eu l'agréable surprise de voir apparaître dans le magazine *Capital* un classement des meilleures complémentaires santé de notre pays.
Vous ne vous imaginez pas la fierté de tous à voir la MGAS à la 5e place de ce classement.
Cette distinction récompense notre engagement quotidien à vos côtés, l'écoute attentive de vos besoins et notre capacité à vous proposer des offres adaptées.
Certes, le contexte politique actuel soulève de nombreuses interrogations, mais face à l'incertitude, notre Mutuelle reste un îlot de stabilité.

La réforme de la PSC se poursuit

Notre modèle économique solide et notre gouvernance démocratique nous permettent d'affronter l'avenir avec sérénité.
J'espère sincèrement que nos tutelles sauront reconnaître notre travail au moment du choix de l'organisme à retenir pour les agents de leur ministère…
L'avenir proche nous le dira.
Je pense qu'au 1er trimestre 2025, nous serons fixés sur ce choix.
En attendant, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du suivi du dossier.

Michel Regnier

LIEN MUTUALISTE N°172
OCTOBRE 2024

Revue trimestrielle éditée par la Mutuelle Générale des Affaires Sociales, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité – n°Siren 784 301 475

Administration et siège social:
96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
Tél.: 01 44 10 55 55 ou 01 44 10 55 00
Site internet: mgas.fr

Directeur de la publication: Michel Regnier
Directeur de la rédaction: Juan Navarro
Rédaction: Frédéric Amaro (F.A.), Laurent Azoulay (L.A.), Philippe Beretti (P.B.), Bruno Looten (B.L.), Justine Racinet (J.R.), Rhêtorikê
Photos: © AdobeStock, Freepik, DR MGAS
Réalisation: Rhêtorikê
Chargé de publication: Serge Pécaud
Maquette: Yann Collin
Prix au numéro: 0,40 €
Abonnement annuel: 1,20 €

Impression: Galaxy Imprimeurs
205 à 213 route de Beaugé, 72000 Le Mans
Imprimé à: 51 900 exemplaires
Diffusé à: 51 864 exemplaires

Commission paritaire: 0225M08207
ISSN 0240-9410

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Rapport de gestion de l'année 2023

Les principales résolutions de l'Assemblée Générale 2023

L'action sociale de la Mutuelle Générale des Affaires Sociales

4

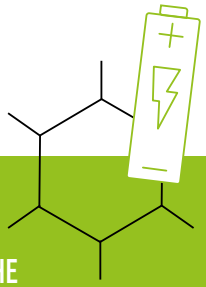

RECHERCHE

Transformer le glucose en électricité : une révolution médicale en marche

9

PANORAMA

Journée mondiale des sourds : pourquoi est-elle essentielle ?

10

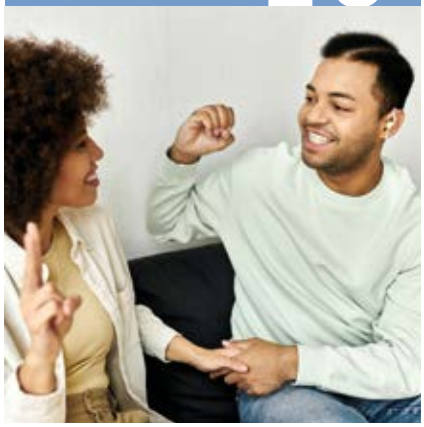

GRAND ANGLE

Faut-il reculer sur le numérique à l'école ?

La Suède, le Danemark et la Norvège reculent sur le numérique à l'école

La stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027

Les experts mesurent les bénéfices du numérique, mais interrogent les usages

Des politiques **contradictoires et inconciliables ?**

Trouver un usage équilibré : une perspective nécessaire qui demandera des moyens

13

MGASERVICES

Call-back, le rappel efficace de l'adhérent

Un accès simplifié à nos services

La MGAS classée 5e meilleure « complémentaire santé » par le magazine *Capital*

MAX, le chatbot, fait peau neuve !

18

PRÉVENTION

Obésité, diverses stratégies de traitement et nouveaux espoirs

20

VIE PRATIQUE

Les 10 principaux facteurs de risque des cancers

22

COURRIER DES LECTEURS

Vous pouvez envoyer vos commentaires et vos questions concernant le magazine à : communication@mgas.fr

Assemblée Générale 2024

Rapport de gestion de l'année 2023

Pour la 13e année consécutive, l'exercice écoulé se solde par un résultat comptable à l'équilibre (125 k€ versus 408 k€ en 2022) et par un résultat technique positif de 259 k€.

La solidité du résultat technique 2023 résulte :

→ des bons résultats des placements financiers avec un montant de produits de 1 621 k€ ;

→ du versement de commissions variables de la CNP pour un montant de 840 k€.

L'activité commerciale 2023 permet de limiter la baisse du nombre de membres participants de la Mutuelle grâce à la commercialisation des offres référencées, de la gamme Activ'Santé et des contrats à destination des Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM).

Il convient de noter que les souscriptions sur les nouveaux référencements de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et du ministère des Solidarités et de la Santé (MAS), ainsi que sur la gamme Activ'Santé, compensent presque les sorties sur les gammes historiques Standard et Référence, ainsi que l'érosion du portefeuille de contrats à destination des entreprises.

Les enseignements de l'année écoulée

→ Contexte inflationniste

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 est marquée par une forte reprise de l'inflation au niveau mondial, qui renchérit les dépenses de fonctionnement de la MGAS.

→ Évolution de la population couverte

La population des personnes protégées est en légère baisse sur l'année 2023 à 80 348.

L'effort commercial 2023 a porté sur les quatre principales gammes ouvertes à la commercialisation :

- Le second référencement du ministère des Solidarités et de la Santé, remporté mi-2018, croît de 229 adhésions, soit une hausse de 6,7% du nombre d'adhérents ;
- Le périmètre DGAC enregistre une augmentation de 281 adhésions ;
- La gamme Activ'Santé poursuit sa croissance et comptabilise 563 nouvelles adhésions.
- Le nombre de personnes protégées de la gamme Ehpad diminue de 208 adhésions.

Les gammes fermées à la souscription Standard et Référence subissent une baisse de 1 385 adhésions, principalement en raison du décès des adhérents. À noter que la pyramide des âges de la population des cotisants montre un déséquilibre important chez les actifs, entre les moins et les plus de 50 ans.
Néanmoins, les nouveaux référencements auprès de la DGAC et du MAS, ainsi que la promotion de l'offre Activ'Santé, font augmenter le nombre d'adhérents de moins de 50 ans et participent ainsi au rajeunissement de la pyramide des âges.
En revanche, depuis 2018, la part des retraités de plus de 70 ans augmente en raison du vieillissement des adhérents et du développement de l'offre à destination des Ehpad.
Pour l'année en cours, les grands équilibres entre les différentes catégories sont maintenus. La population des enfants baisse légèrement depuis 2020 en raison du recentrage des campagnes marketing sur l'adhésion des actifs et de l'abandon des offres promotionnelles pour les enfants.

→ Sinistralité et frais de gestion
En santé, le P/C (prestations/cotisations) s'établit à 82% (contre 83 % en 2022). Les offres Standard, Référence, Ehpad, senior, ME sont équilibrées (P/C inférieur à 80 %) et portent l'équilibre global du portefeuille. Les offres DGAC, Active, Entreprise et MAS sont déficitaires.
En prévoyance (risques arrêt de travail, invalidité et décès), le P/C du portefeuille est équilibré en 2023 à 69 %. Par ailleurs, des malus ont été enregistrés sur les différents périmètres en raison de l'aggravation de la sinistralité sur les exercices antérieurs. De plus, une incertitude sur l'évolution du risque d'invalidité persiste en raison du faible recul technique.
Les frais de gestion se stabilisent autour de 19 %.

Chiffres clés

125 k€
Résultat net comptable

+ 259 k€
Résultat technique

82 %
Ratio prestations sur cotisations (P/C) en moyenne

19 %
Frais de gestion en 2023

210 %
Ratio de solvabilité

→ Ratio de solvabilité
Le ratio de solvabilité, qui est le rapport entre les fonds propres prudentiels et le besoin en fonds propres (SCR), se stabilise à 210 % (au même niveau que 2022).

Des enjeux majeurs pour les années 2024 et 2025

Dans le cadre de la PSC (Protection Sociale Complémentaire de la Fonction publique), la MGAS se prépare à répondre aux appels d'offres du ministère des Affaires sociales, d'une part, et de la DGAC, d'autre part. Gagner ces appels d'offres est crucial pour la MGAS. Pour optimiser ses chances de remporter ces marchés, la MGAS s'est associée à des partenaires (MGEN et Relyens) et a mis en place une organisation interne à travers un certain nombre de chantiers (offres et tarifs, distribution, opérations, système d'information, ressources humaines, pilotage et prévoyance collective). Les enjeux sont majeurs pour la Mutuelle :

→ Remporter ces deux marchés historiques pour la Mutuelle afin de stabiliser, voire augmenter le nombre de personnes protégées par elle.

→ Refondre dans les délais impartis son système d'information pour être en mesure de gérer ces nouveaux contrats collectifs et aux exigences techniques des appels d'offres.

→ Proposer un tarif compétitif mais assurant un équilibre technique.

→ Ajuster progressivement la structure de frais de la Mutuelle pour prendre en compte le niveau d'équilibre en collectif (environ 10 %).

Par Frédéric Amaro, Directeur Administratif, Financier et Technique

Les principales résolutions de l'Assemblée Générale 2023

Une Assemblée Générale encadrée par des statuts et un règlement institutionnels solides basés sur une raison d'être autour de l'adhérent.

De gauche à droite : **Laurent Azoulay,** DIrecteur général ; **Philippe Beretti,** Chargé de missions juridiques Institutionnel et Entreprise ; **Marie-Annick Quéau,** Administratice.

L'article 3 introduit lors de l'AG 2023 sur la raison d'être de la MGAS – **« Animée par un esprit de solidarité et de justice sociale, la MGAS œuvre auprès de ses adhérents et de leurs ayants droit pour qu'ils préservent leur santé et améliorent leur bien-être »** – est venu consolider le socle social et solidaire de notre structure depuis sa création, en 1970.

L'administration de notre organisme, encadrée par les textes Solvabilité 2 et les chapitres 1, 2 et 4 des statuts, a été rappelée lors des débats en tant que socle des décisions prises chaque année pour le compte des membres participants.

Hormis les habituelles résolutions des délégués donnant mandat au Conseil d'Administration pour fixer les tarifs annuels, ainsi que l'affectation du résultat comptable 2023, **cette assemblée visait aussi à élire le tiers sortant des quatre administrateurs du Conseil d'Administration concernés.** Huit candidatures ont été reçues. Les quatre administrateurs élus sont :

- **Michel Benaben** (administrateur sortant), renouvelé ;
- **Philippe Droin** (administrateur sortant), renouvelé ;
- **Marie-Christine Manchotte** (administratrice sortante), renouvelée ;
- **Dominique Wagner** (déléguée de la section Alsace-Lorraine), élue.

Renouvellement, aussi, du mandat du Président du Conseil d'Administration

Dès la fin de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration nouvellement recomposé a élu **son Président en renouvelant sa confiance à Michel Regnier jusqu'en juin 2026.** Ce vote confirme la satisfaction des administrateurs à l'égard de la gouvernance pilotée par Michel Regnier dans une perspective de PSC pour laquelle Michel saura rassembler autour de lui les élus et les équipes opérationnelles pour conduire les appels d'offres en partenariat avec MGEN et Relyens.

Une Assemblée Générale de MGAS Protection

MGAS Protection a été créée en 2015 pour anticiper les contrats collectifs optionnels inscrits dans les référencements 2018 (Direction générale de l'aviation civile et ministères sociaux) et souscrire les contrats des agents concernés.
MGAS Protection a tenu son Assemblée Générale à Lille (Nord) pour renouveler les trois mandats d'administrateurs, qui sont :

- **Marie-Annick Quéau,** qui a annoncé sa volonté de rester administratrice et a fait acte de candidature (renouvelée) ;
- Paul Benoit ne souhaitant pas se représenter, **Jean-Yves Quinio** a fait acte de candidature et a été élu ;
- S'agissant du représentant de la MGAS, **Laurent Azoulay** a été proposé en tant que dirigeant effectif de la Mutuelle et a été élu.

Une Assemblée Générale réunie sous les auspices du partenariat de la Protection Sociale Complémentaire de la Fonction publique

La réforme de la PSC est une réforme structurante, remettant en jeu les référencements 2018 des mutuelles comme la MGAS pour la Fonction publique d'État et apportant des exigences opérationnelles et financières lors des Appel d'Offres.
Ces exigences de surface financière (souvent au-delà de 200 M€ de cotisations acquises) dépassant celle de notre organisme mais aussi des exigences d'engagement de services et de gestion sans oublier un réseau d'agences pour les déploiements, ont été l'occasion pour la MGAS de nouer une alliance solide avec la MGEN et Relyens. Dans le

L'action sociale de la Mutuelle Générale des Affaires Sociales en 2024

L'Assemblée Générale annuelle de notre Mutuelle, tenue en juin dernier, a été l'occasion de faire le point sur les initiatives en matière d'action sociale, de souligner l'engagement constant envers nos adhérents et de mettre en lumière les travaux déployés depuis 2023 en cette période marquée par des défis économiques et sociaux.

La raison d'être

La poursuite des travaux de notre politique ambitieuse* de prévention, d'assistance, de prévoyance et d'accompagnement social engagée depuis la validation de l'AG 2023. L'organisation de travail est repartie en six chantiers : adhérents, salariés, sociétal, gouvernance, financier et environnemental. Nous sommes fiers de voir aboutir la concrétisation de nos actions.

La validation des documents

L'implication des équipes et le fruit de nombreuses réunions organisées avec les présidents de section ont permis de modéliser plusieurs documents de référence comme la fiche de demande d'allocation exceptionnelle d'entraide et la notice d'utilisation pour l'adhérent ainsi que celle détaillant le fonctionnement entre les Commissions locales d'action sociale (CLAS) et la Commission nationale d'action sociale (CNAS)**.

> Une Assemblée Générale à Lille, dans la capitale des Hauts-de-France, centre culturel et ville universitaire animée, qui fut autrefois une importante plateforme marchande des Flandres françaises.

droit fil des précédentes Assemblées Générales, l'Assemblée de Lille a confirmé le partenariat affinitaire État visant aussi à un partage du risque assurantiel permettant de répartir les éventuels résultats déficitaires en santé et prévoyance (principe de la coassurance).

Par Laurent Azoulay,
Directeur général

Budget 2023 de l'action sociale

	ALLOUÉ (en €)	BUDGET (en €)	% DU BUDGET
Sections	246 322	375 000	65,7
Commission nationale	91 091	160 000	56,9
Micro-prêts	404	5 000	8,1
Allocations naissance et/ou orphelin	52 159	80 000	65,2
MJPM	6 756	20 000	33,8
Rente survie – enfant handicapé	5 878	6 000	98
Dons	0	0	
Contrats collectifs courtés	0	2 000	0
Total	**402 611 €**	**648 000 €**	**62,1**

*Article 3 des statuts.

** Notice d'utilisation à l'attention des adhérents et de leur ayants droit et Règlement de fonctionnement de l'action sociale pour les CLAS et la CNAS.

Un passage au digital incontournable et indispensable pour relever les défis de demain

La traçabilité des demandes d'action sociale est désormais possible avec la numérisation des documents. Toutes les CLAS ont été formées afin de maîtriser l'usage de l'outil J.Doc Extranet Élus. Un réel gain de temps et une meilleure coordination entre les services d'action sociale et de prévoyance, les Commissions locales d'action sociale et la Commission nationale d'action sociale. Afin de respecter au mieux la réglementation relative à la protection des données, les équipes effectuent une pseudonymisation*** des dossiers, un gage d'équité lors du traitement et une rapidité de réponse aux demandes nos adhérents.

L'actualisation des statuts

Les délégués ont validé les principes, dans un second volet après juin 2023, de fonctionnement de l'action sociale à l'aune des contrats collectifs de la PSC. L'amélioration de la relation de la Commission nationale avec les Commissions locales d'action sociale permettra de faire le distinguo entre la gestion de l'action sociale pour les contrats individuels et celle de la PSC pour les contrats collectifs.

Par Bruno Looten, Président de la Commission nationale d'action sociale

*** La pseudonymisation consiste à remplacer les données directement identifiantes (nom, prénoms, etc.) d'un jeu de données par des données indirectement identifiantes (alias, numéro séquentiel, etc.).

Les 210 dossiers d'action sociale traités en 2023

	NOMBRE DE DOSSIERS	POURCENTAGE
Dentaire	61	29,05
Situation financière dettes	38	18,10
Frais de santé	17	8,10
Hospitalisation	15	7,14
Optique	14	6,67
Appareillage	13	6,19
Audioprothèse	13	6,19
Dentaire optique	7	3,33
Travaux	7	3,33
Frais d'obsèques	6	2,86
Optique frais de santé	4	1,90
Optique frais de santé dentaire	2	0,95
Optique hospitalisation	2	0,95
Cure	2	0,95
Dentaire dettes	2	0,95
Audioprothèse optique	1	0,48
Optique autre	1	0,48
Appareillage dentaire	1	0,48
Optique frais de santé dentaire hospitalisation	1	0,48
Dentaire optique audioprothèse	1	0,48
Frais de santé dettes	1	0,48
Dentaire et audioprothèse	1	0,48

Le financement de l'action sociale en 2024

La Commission nationale d'action sociale soumet le projet de budget de 643 k€ pour l'année 2025, qui se décompose de la manière suivante.

→ **370 000 €** affectés au budget des sections, répartis proportionnellement au nombre d'adhérents (à raison de 0,62 € par mois et par membre participant ou conjoint non à charge ; 0,31 € par mois et par conjoint à charge, au 1er janvier 2023 s'ils ont au moins une année d'ancienneté).

→ **160 000 €** affectés aux allocations exceptionnelles d'entraide et aides aux personnes handicapées, attribuées par la Commission nationale d'action sociale.

→ **6 000 €** affectés au versement des indemnités pour perte de traitement.

→ **5 000 €** affectés à la participation de la Mutuelle au titre de la bonification des prêts accordés par le Crédit Municipal de Bordeaux.

→ **20 000 €** affectés au périmètre MJPM (mandataires judiciaires), sous la responsabilité du Directeur général en charge de la marque Mutuelle Europe.

→ **80 000 €** au titre des allocations naissance et orphelin.

→ **2 000 €** au bénéfice des adhérents de contrats MGAS courtés.

Les budgets des sections locales, y compris le périmètre MJPM, diminuent légèrement en raison de la baisse du nombre d'adhérents avec au moins une année d'ancienneté.

Transformer le glucose en électricité : une révolution médicale en marche

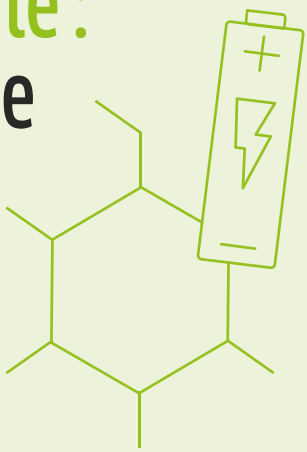

Le corps humain est une véritable centrale énergétique. Il transforme sans relâche la nourriture que nous absorbons et la stocke en glucose, une forme d'énergie chimique. C'est cette énergie, qui intéresse des chercheurs pour alimenter l'électronique médicale implantée, pierre angulaire de la médecine du futur.

Aujourd'hui, les dispositifs médicaux, les prothèses bioniques (comme un sphincter robotisé) ou l'électronique implantée (un pacemaker, par exemple) améliorent la vie de nombreux patients. Et ces derniers représentent environ 6 % de la population dans les pays développés. Toutefois, ces dispositifs sophistiqués consomment une énergie importante et posent un défi en termes de taille et de durée de vie des batteries utilisées.

L'innovation des biopiles : une solution prometteuse

Abdelkader Zebda, chercheur à l'Inserm, travaille sur une solution innovante : les biopiles. Pour produire de l'énergie, celles-ci utilisent le glucose et l'oxygène présents en continu dans le corps. Fonctionnant comme des piles à combustible classiques, elles transforment l'énergie chimique en énergie électrique grâce à des enzymes et sans perturber la glycémie ou l'oxygène nécessaire à l'organisme. D'abord testées in vitro, puis sur des rats, les biopiles ont montré des résultats prometteurs.

> Les biopiles ne demandent que quelques milliwatts pour alimenter durablement les dispositifs médicaux implantés.

Un pacemaker alimenté par le corps de son porteur, c'est bientôt possible.

Un potentiel énergétique immense

Le corps humain contient environ 100 watts de puissance chimique, dont la moitié est stockée sous forme de sucre. Or, les biopiles ne demandent que quelques milliwatts pour alimenter durablement les dispositifs médicaux implantés. Cependant, ces biopiles doivent encore surmonter certains défis pour être pleinement adoptées. Les enzymes, essentielles à leur fonctionnement, peuvent se dénaturer avec le temps. Les chercheurs travaillent donc sur leur stabilisation, notamment en utilisant des catalyseurs non biologiques comme le graphène dopé au fer et à l'azote.

Les défis à surmonter pour une adoption généralisée

Une autre difficulté est l'acceptation des biopiles par le corps. Les électrodes sont encapsulées dans des membranes biocompatibles, mais le système immunitaire peut tout de même les isoler, interrompant leur accès au carburant dont elles ont besoin. Les chercheurs développent des membranes anti-encrassement pour prolonger la durée de vie des biopiles.

Vers une utilisation chez l'humain : des perspectives prometteuses

En dix ans, la durée de vie des biopiles a été multipliée par 60, atteignant six mois en continu dans le corps d'un animal sans provoquer de rejet. Abdelkader Zebda et son équipe sont confiants quant à leur capacité à prolonger encore cette durée.

Avec le soutien de la SATT Linksium, ils visent à commercialiser ces biopiles pour surveiller la santé des animaux d'élevage, une étape déterminante avant leur utilisation chez l'humain.

Journée mondiale des sourds : pourquoi est-elle essentielle ?

La Journée mondiale des sourds, célébrée chaque dernier dimanche de septembre, est un rendez-vous important pour sensibiliser le grand public et soutenir les personnes sourdes. Lancée en 1958 par la Fédération Mondiale des Sourds, elle met en lumière les défis quotidiens des personnes sourdes et promeut leurs droits ainsi que leur culture à travers le monde.

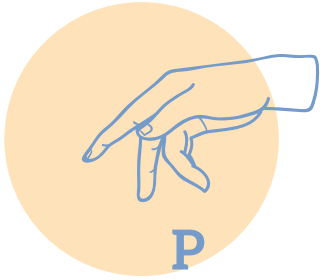

Cette journée sert à mettre en avant les capacités des sourds et l'importance de la langue des signes. Des ateliers, des événements festifs et des campagnes de sensibilisation démontrent la richesse culturelle et linguistique de ce groupe.

Sa reconnaissance par des organisations internationales comme l'OMS et les Nations Unies renforce son impact, encourageant les gouvernements à améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé pour les sourds.

L'histoire des langues des signes et leurs spécificités

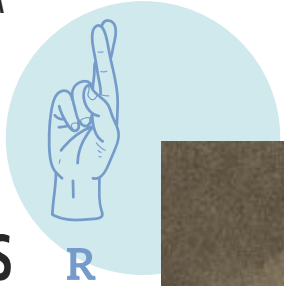

Les langues des signes possèdent une histoire étonnante et variée. En effet, il n'existe pas de langue des signes universelle. Chaque pays, et parfois même chaque région, développe sa propre langue des signes, influencée par sa culture et ses traditions locales. On en dénombrerait plus de 300 !

Les premiers pas des langues des signes

L'histoire formelle des langues des signes commence au XVIIIe siècle avec Charles-Michel Lespée, qui fonde la première école publique pour sourds, à Paris, en 1760. Il a standardisé une forme de la langue des signes française (LSF), qui a ensuite influencé la création de la langue des signes américaine (ASL), grâce à Laurent Clerc et Thomas Hopkins Gallaudet, aux États-Unis. De nos jours, on estime qu'il y a plus de 120 000 locuteurs de la LSF en France.

De nombreuses diversifications

Les langues des signes se sont diversifiées à travers le monde. Par exemple, la british sign language (BSL) au Royaume-Uni, l'auslan en Australie et la New Zealand sign language (NZSL) partagent des racines communes mais ont évolué différemment en intégrant des éléments locaux, comme des mots maoris en Nouvelle-Zélande. De même, au Canada, l'ASL est utilisée dans les régions anglophones tandis que la langue des signes québécoise (LSQ) est prédominante dans les communautés francophones.

Une grammaire et une syntaxe propres

Chaque langue des signes possède sa propre grammaire et sa syntaxe distinctes des langues parlées. Par exemple, la LSF utilise une structure de phrases qui diffère significativement du français parlé, intégrant des expressions faciales et des postures corporelles pour transmettre le ton et le contexte.

L'importance de la reconnaissance légale

La reconnaissance officielle des langues des signes est déterminante pour les droits des personnes sourdes, celles-ci ayant été même un temps interdites afin de privilégier d'autres méthodes orales. En Corée du Sud, la korean sign language a été reconnue comme langue officielle en 2015, renforçant la visibilité et le respect des droits des sourds. En Europe, diverses initiatives législatives visent à standardiser et promouvoir l'usage des langues des signes pour assurer une meilleure inclusion et accessibilité.

Charles-Michel Lespée – dit « l'abbé de l'Épée» – (1712-1789), a fondé la première école publique pour sourds, à Paris, en 1760.

La culture sourde : codes, usages et œuvres

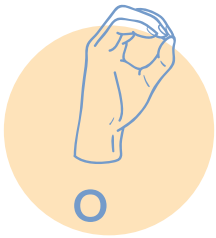

La culture sourde est riche et spécifique, avec ses propres codes, usages et contributions artistiques. En effet, celle-ci dépasse l'usage de la langue des signes. Elle englobe un ensemble de pratiques, habitudes, voire de traditions, qui façonnent l'identité des personnes sourdes.

La place singulière de la langue des signes

La langue des signes est au cœur de la culture sourde. Elle ne se limite pas à la communication, mais est aussi un moyen d'expression culturelle. Par exemple, les sourds utilisent des signes spécifiques pour exprimer des concepts

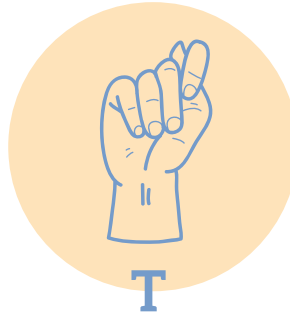

culturels qui n'existent pas dans les langues parlées. Les expressions faciales et les mouvements corporels jouent également un rôle essentiel dans la transmission de l'information et des émotions.

Des rassemblements dédiés aux personnes sourdes

Les rassemblements constituent des moments importants dans la culture sourde. Des festivals, conférences et événements sportifs propres offrent des occasions aux sourds de se retrouver, de partager leur expérience et de cultiver leur identité. Ces moments sont souvent marqués par des performances artistiques en langue des signes, telles que des poèmes signés, des histoires racontées en signes et des pièces de théâtre. Le Festival Clin d'Oeil, à Reims (Marne), est ainsi le plus grand évènement en la matière au monde avec plus de 20 000 participants sourds chaque année !

De nombreuses contributions artistiques

Les artistes sourds apportent une perspective unique à l'art visuel, au cinéma, à la littérature et à la performance. Par exemple, les œuvres de Chuck Baird, un artiste sourd, sont célèbres pour les éléments de la langue des signes qui y sont intégrés. Dans les domaines du cinéma et du théâtre, des actrices sourdes comme Emmanuelle Laborit et des metteurs en scène tels que Jean-Yves Augros ont ouvert la voie à une meilleure représentation des sourds.

La littérature pour les sourds

La littérature pour les sourds, souvent composée de récits signés et de poésie en langue des signes, comme celles de Laurent Valo, est un autre pilier de cette culture. Les récits signés, ou « sign storytelling », sont des histoires transmises de génération en génération, souvent avec des adaptations modernes. Ces récits jouent un rôle clé dans la préservation et la transmission de l'histoire et des valeurs de la communauté sourde. Plus académique, Yann Cantin, historien de la surdité, donne des conférences… en LSF !

CONFÉRENCE MGAS

Surdité en entreprise : un frein ou un tremplin ?

À l'occasion de la Journée mondiale des sourds (28 septembre), la MGAS a organisé en partenariat avec Acceo-Tadeo, solutions d'accessibilité, une conférence sur l'inclusion dans le monde du travail des salariés sourds ou malentendants.

Reçus dans les locaux de l'Institut National de Jeunes Sourds (INJS) de Paris le mardi 24 septembre, les participants ont assisté à deux tables rondes, la première concernant le parcours d'accès à l'emploi et la seconde les conditions de bien-être du salarié sourd ou malentendant en entreprise.

Les intervenants : ministère de l'Écologie et de la Transition énergétique, Cap Emploi 93, l'AGEFIPH, Acceo-Tadeo, des employeurs publics et privés.

Cette conférence était organisée dans le cadre du programme « Raison d'être » de la MGAS, qui favorise des initiatives d'accessibilité et d'inclusion pour ses adhérents. La MGAS travaille depuis plusieurs années avec Acceo-Tadeo pour simplifier la communication des adhérents sourds ou malentendants avec la plateforme téléphonique de la Mutuelle.

Faut-il reculer sur le numérique à l'école ?

Matrice des futurs citoyens, l'école est un puissant outil d'intégration et d'émancipation. C'est aussi l'un des terrains de dispute favoris des Français puisque, chacun d'entre nous en ayant été usager, tout le monde a un avis sur ce qu'elle devrait être. Et, bien entendu, le numérique n'y échappe pas.

La digitalisation – bon gré mal gré – de notre société passera forcément par son appropriation par les établissements scolaires et nos chères têtes blondes.
Ou peut-être pas. Nous vous proposons d'ouvrir ce sujet par l'exemple étonnant de trois pays scandinaves, chacun freinant fortement l'usage du numérique dans ses écoles.
Pourquoi donc ? C'est ce que nous expliquera une maîtresse de conférences en psychologie cognitive et ergonomie, un directeur de recherche en psychologie sociale et cognitive, et un professeur de neurosciences cognitives de l'éducation. Mais nos experts s'accordent surtout sur le fait que le bénéfice – au moins théorique – justifie une utilisation pertinente du numérique à l'école. Le ministère de l'Éducation nationale partage cette vision dans sa feuille de route.

Les dérapages sont incontestables et navrants, mais l'avenir, qui commence dès maintenant, sera numérique ou ne sera pas.

Étrangement, l'État lui-même – multicéphale, il faut bien l'admettre – hésite, voire se contredit. La « commission écrans » a rendu des conclusions accablantes, rendant la recherche d'un juste milieu plus difficile.
Il faudra pourtant trouver une voie entre le tout ou rien : l'OCDE le souligne. Les dérapages sont incontestables et navrants, mais l'avenir, qui commence dès maintenant, sera numérique ou ne sera pas. Bonne lecture !

La Suède, le Danemark et la Norvège reculent sur le numérique à l'école

Souvent présentés comme des modèles à suivre, les pays scandinaves se sont longtemps félicités d'une politique éducative très ambitieuse. L'intégration du numérique dans les processus éducatifs en a fait partie… jusqu'à ce que les classements internationaux attestent une baisse de niveaux des élèves, au point d'opérer un revirement important. Que s'est-il passé ?

Trop vite, trop fort, trop jeune

Enthousiasmés par les perspectives offertes par les outils numériques, ces trois pays coutumiers d'investissements importants dans leur système éducatif ont « mis le paquet ». L'environnement des élèves change radicalement, reléguant cahiers et manuels au placard. Puis en abaissant toujours plus l'introduction des écrans : en école primaire, voire en maternelle. Au bout de quelques années, le classement Pisa est net : les enfants ont perdu beaucoup de connaissances scolaires, particulièrement dans les fondamentaux.

Le smartphone joue les trouble-fêtes

Cette contre-performance – où les élèves scandinaves demeurent tout de même en tête des classements européens ! – tient tout d'abord à un manque de prudence, au point qu'un ministre se soit excusé auprès d'une génération de « cobayes » numériques…

L'autre principal facteur d'échec tient à l'intrusion du smartphone personnel dans le contexte scolaire. Celui-ci est venu parasiter le déploiement du numérique par son pouvoir de distraction, faussant aussi l'évaluation des bénéfices possibles de ces technologies.

En attendant d'y voir plus clair, les gouvernements du Nord réintroduisent l'usage du papier et des recherches d'informations dans les livres.

Source : *Courrier international*, mars 2024.

La stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027

La France dispose d'un plan actuellement à l'œuvre et conçu par les équipes du ministre d'alors, Pap Ndiaye. Celui-ci pose les grands principes d'une éducation s'appuyant sur les outils numériques, et confiante dans ses perspectives.

Le ministère indique ainsi sur son site que cette stratégie vise à relever plusieurs défis :

→ **renforcer la coopération nationale et locale entre les acteurs de l'éducation,** autour de projets pédagogiques mobilisant le numérique là où il est pertinent ;

→ **développer les compétences numériques des élèves,** c'est-à-dire, d'abord, leur enseigner la citoyenneté numérique, en développant l'esprit critique et en renforçant l'éducation aux médias et à

Les experts mesurent les bénéfices du numérique, mais interrogent les usages

Des spécialistes de l'éducation et de la psychologie cognitive ont examiné la façon dont les technologies numériques sont utilisées dans plusieurs pays, notamment en Suède. S'ils reconnaissent que ces technologies offrent des avantages importants, ils insistent sur la nécessité de les utiliser de manière réfléchie et avec les ressources adéquates.

Séverine Erhel, maîtresse de conférences en psychologie cognitive et ergonomie à l'université Rennes 2 (Ille-et-Vilaine), explique dans la revue de l'Inserm que remplacer les supports physiques par des supports numériques ne suffit pas. Les recherches montrent que la lecture sur papier donne de meilleurs résultats de compréhension. Elle souligne que pour être efficaces, les contenus numériques doivent être bien conçus, en intégrant des textes explicatifs, des illustrations et des animations. Ces techniques améliorent la qualité de l'apprentissage, comme le démontrent plus de 30 ans de recherches.

Pascal Huguet, directeur de recherche au CNRS et du Laboratoire de psychologie sociale et cognitive de l'université Clermont-Auvergne, souligne, quant à lui, un problème majeur du système éducatif français : il reproduit les inégalités éducatives liées à l'origine sociale

l'information ; ensuite, leur transmettre un socle de compétences numériques renforcées ; enfin, promouvoir l'attractivité des spécialités et baccalauréats menant aux métiers du numérique ;

→ **fournir aux professeurs une offre claire** mêlant outils et ressources numériques pour mettre davantage le numérique au service de la réussite des élèves ; encourager leur usage en proposant davantage de formations et d'accompagnement, afin que les enseignants puissent s'en saisir facilement et de manière la plus pertinente possible ;

→ **développer la robustesse, la sécurité, l'accessibilité, la qualité et l'écoresponsabilité des outils informatiques du ministère,** pour simplifier le travail des agents et accroître ainsi la qualité du service rendu.

Sans aucun doute, l'approche est beaucoup plus pragmatique et mesurée que celle d'alors dans les pays scandinaves. Pourtant, les contextes mouvants peuvent venir télescoper et remettre en cause les meilleurs plans. Il aura suffi de quelques affaires sordides en ligne pour faire remonter à un haut niveau la méfiance de nos concitoyens à l'égard des outils digitaux.

Source : education.gouv.fr

des élèves. Grâce au projet de recherche e-P3C, il a montré l'intérêt des technologies numériques, notamment les systèmes tutoriels intelligents (STI), qui imitent un tuteur humain et s'adaptent à chaque apprenant pour le remettre à niveau.

Mais **Grégoire Borst**, professeur de neurosciences cognitives de l'éducation à l'université Paris Cité et directeur du Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant (CNRS), avertit que déployer des outils numériques dans les écoles sans former les enseignants au préalable est inefficace. Selon lui, sans cette formation, les outils ne produiront pas les effets attendus.

Bien que les technologies numériques possèdent un potentiel considérable pour améliorer l'éducation, leur succès dépend largement de la façon dont elles sont intégrées et utilisées. Une approche pragmatique, basée sur la recherche et accompagnée d'une formation adaptée pour les enseignants, est essentielle pour maximiser les bénéfices de ces outils et réduire les inégalités éducatives.

Source : Inserm.

Des politiques contradictoires et inconciliables ?

Lorsque le président Macron reçoit le rapport de la « commission écrans » missionnée trois mois plus tôt, il parle d'un document qui *« détermine le bon usage des écrans pour nos enfants, à la maison comme en classe »*.

Implacables, les experts pointent l'hyperconnexion subie par les enfants et ses conséquences néfastes pour leur santé, leur développement et leur avenir. Les écrans sont ainsi coupables directement ou indirectement de déficits de sommeil, de la sédentarité, du manque d'activité physique, de l'obésité et des problèmes de vue.

Des préconisations de bon sens…

La commission propose des mesures qui rappellent celles du psychiatre Serge Tisseron et de sa fameuse règle du 3-6-9-12+ :

→ pas d'exposition aux écrans pour les enfants de moins de 3 ans ;
→ un usage déconseillé jusqu'à 6 ans, ou limité, occasionnel, en privilégiant les contenus éducatifs avec un adulte ;
→ une exposition modérée et contrôlée à partir de 6 ans ;
→ pas de téléphone portable avant 11 ans ;
→ pas de téléphone portable avec internet avant 13 ans ;
→ pas d'accès aux réseaux sociaux avant 15 ans ;
→ un accès uniquement aux réseaux sociaux « éthiques » après 15 ans.

… difficiles à appliquer

Les parents connaissent bien le problème : la pression sociale dans les écoles est considérable et les élèves « déconnectés » stigmatisés. Et, tandis qu'on parle d'un droit à la déconnexion du salarié, voici qu'un complément de devoirs arrive à 19h passées sur Ecole Directe*. Ou sur le workspace** du collège, digne d'une grande entreprise avec ses canaux de chat*** chronophages.

Clairement, le législateur est attendu au tournant pour poser une règle douloureuse mais indispensable, qui pourrait remettre en cause la stratégie numérique de l'éducation. Rien n'est simple…

Source : info.gouv.fr

* Application utilisée par les écoles, collèges et lycées pour communiquer avec les élèves et leur famille.

** Espace de travail numérique en anglais.

*** Module de discussion instantanée.

Trouver un usage équilibré : une perspective nécessaire qui demandera des moyens

Faut-il renoncer au numérique pour revenir aux piles de bouquins et au couple papier-crayon ? Pas forcément, selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui pense avoir trouvé le coupable : le smartphone.

Savoir faire le tri entre le bon écran et le mauvais écran

L'expérience des pays du Nord l'a montré : au fond, la mesure des bénéfices de la numérisation de l'éducation a été tronquée par la présence du smartphone. Interdit souvent, mais toujours présent caché dans une trousse ou sur les genoux, il est systématiquement pointé du doigt comme élément perturbateur d'une leçon, qu'elle soit numérique ou non.

C'est bien sur ce point que les gouvernements souhaitent avancer pour rétablir, au moins jusqu'à l'entrée au lycée, l'interdiction effective des smartphones dans les établissements scolaires.

> La manière d'utiliser les outils numériques fera toute la différence. Correctement dotés et bien formés, les enseignants sont parfaitement capables de devenir les alliés inestimables de la formation de nos enfants aux techniques et domaines avancés.

Les apports incontournables du numérique à l'école

Au fond, la manière d'utiliser les outils numériques fera toute la différence. Correctement dotés et bien formés, les enseignants seront les alliés de la sensibilisation de nos enfants aux techniques et domaines avancés : médecine, énergie, environnement, spatial, etc. Et il ne fait guère de doute que les ingénieurs responsables de la prochaine rupture technologique auront découvert l'intelligence artificielle au collège… juste après avoir déposé leur smartphone dans un casier dédié à cet effet à l'entrée de l'établissement.

Source : *Les Echos*, mai 2024.

Call-back, le rappel efficace de l'adhérent

Depuis début mai, la plateforme téléphonique de la MGAS est dotée d'un dispositif de « call-back ».

De quoi s'agit-il ? Au bout de quelques minutes d'attente ou si tous les téléconseillers du service Relation adhérents sont occupés, le serveur vocal demande à l'appelant s'il souhaite être rappelé.
Si tel est le cas, il enregistre son numéro de téléphone, ce qui permet de le recontacter dans les minutes qui suivent. En effet, le rappel de l'adhérent est réalisé de façon automatique une fois qu'un téléconseiller est à nouveau disponible.
La MGAS met à votre disposition des services toujours plus innovants pour simplifier votre quotidien.

Un accès simplifié à nos services

L'accès aux services de notre partenaire Santéclair, tels que la téléconsultation ou encore l'analyse de vos devis, est désormais possible pour un adhérent ou un majeur protégé, qui ne dispose pas d'espace adhérent MGAS. Il vous suffit de créer un compte en utilisant votre adresse mail.

- **Soit par ordinateur,** sur le lien : https://services.santeclair.fr/pu/public/creation
- **Soit via un smartphone,** en téléchargeant l'application MySantéclair.

Dans les deux cas, vous aurez simplement besoin des éléments qui figurent sur votre carte de tiers payant pour finaliser la création de votre compte.

PARRAINEZ UN PROCHE ET RECEVEZ UN CADEAU !

Vous êtes adhérent(e) à la MGAS et vous êtes satisfait(e) ? Recommandez la Mutuelle à un ami, un collègue ou un proche !

→ S'il adhère à la Mutuelle, vous recevrez une e-carte cadeau d'une valeur de 30 € et votre filleul de 15 € ! Pour rejoindre le programme, c'est simple, **connectez-vous sur votre espace adhérent MGAS, rubrique « Parrainage ».**

→ Ou **scannez ici.**

La MGAS classée 5e meilleure « complémentaire santé » par *Capital*

La MGAS est ravie d'annoncer qu'elle a été classée la 5e meilleure mutuelle* par le magazine *Capital* dans son édition de juin 2024.

Chaque année, le magazine *Capital* effectue une analyse approfondie des mutuelles en France, évaluant divers critères tels que la qualité des prestations, la satisfaction des adhérents, l'accessibilité des services et le rapport qualité-prix. Être positionnés parmi les meilleures mutuelles est un témoignage de notre engagement envers la satisfaction de nos adhérents.
Ce classement nous pousse à continuer à nous améliorer. Il marque également le début de nouveaux défis que nous sommes prêts à relever avec enthousiasme.

Nous tenons à remercier tous nos adhérents de leur confiance et de leur fidélité !

→ Plus d'informations sur le classement : https://mgas.fr/-/notre-mutuelle-classee-5eme-meilleure-par-le-journal-capital

* Palmarès conçu par Statista R, une société spécialisée dans la réalisation de classements économiques basés sur des études de marché : 5 000 Français ont été interrogés en ligne sur la qualité de leurs assurances dans 20 catégories différentes.

MAX, le chatbot, fait peau neuve !

En 2021, la famille de la MGAS a accueilli un nouveau membre, MAX, un assistant virtuel, installé sur le site mgas.fr et l'espace adhérent.
Depuis juillet et grâce à notre partenaire Tolk, le chatbot est doté d'une intelligence artificielle (IA) générative via la technologie ChatGPT. Concrètement, cela signifie que MAX apporte désormais aux internautes des réponses plus rapides et plus élaborées.
Son champ d'intervention s'est aussi élargi. Jusqu'alors, il répondait à des questions simples sur la gestion des dossiers. Désormais, grâce à une base de connaissances plus étoffée (règlement mutualiste, notice d'information, notes internes, mémoire de gestion pour les appels d'offres, etc.), il peut dialoguer sur des sujets institutionnels (par exemple, l'histoire de la MGAS) ou l'actualité, dont la réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la Fonction publique (PSC).
Il ne perd pas sa vocation initiale de faciliter le quotidien des adhérents en répondant immédiatement à leurs questions, sans avoir à contacter le service Relation adhérents.

Obésité, diverses stratégies de traitement et nouveaux espoirs

Malgré des percées remarquables en termes de traitement, les spécialistes continuent de soutenir l'exercice physique et une alimentation saine comme piliers de la prévention et de la prise en charge de l'obésité.

Cependant, ces changements de mode de vie peuvent être insurmontables – au moins temporairement –, nécessitant un soutien psychologique. Dans ces cas, la combinaison de soins psychologiques avec des médicaments contre l'obésité, voire une chirurgie bariatrique, peut être envisagée.

De nouveaux traitements spectaculaires

Tandis que la pharmacopée traitant l'obésité se réduisait à peau de chagrin, ces dernières décennies, pour des raisons sanitaires, telle l'affaire du Médiator, ces trois dernières années ont vu arriver toute une nouvelle génération de traitements.

Citons ainsi le setmélanotide (Imcivree), qui offre une réduction de poids importante et durable pour les formes d'obésité génétique rares touchant les enfants.

Dans son sillage, le liraglutide (Saxenda), sorti en 2021, propose de nouvelles options pour les patients atteints d'obésité commune. Et c'est une révolution : c'est la première molécule de la famille des incrétinomimétiques, dont tout le monde parle.

Comme leur nom l'indique, les incrétinomimétiques miment les incrétines, qui sont des hormones digestives. Autrement dit, le traitement vise à duper le cerveau, l'estomac et le pancréas afin de moins manger.

Et les résultats sont impressionnants : la sémaglutide (Wegovy) ou encore le tirzépatide (Mounjaro) offrent des pertes de poids entre 5 et 15 %, parfois plus, tout en diminuant les risques de crise cardiaque et d'AVC.

Mais il convient de rester prudent : des effets secondaires (nausée, diarrhée, etc.) et des rebonds (prises de poids) sont possibles. Il faudra aussi observer les effets à long terme de ces médicaments sur l'organisme.

La chirurgie bariatrique fait de la résistance

C'est pourquoi la chirurgie bariatrique continue d'être une option intéressante pour les personnes obèses, d'autant qu'elle connaît aussi des évolutions.

Terminé l'anneau gastrique : deux in-

Sonner le branle-bas de combat

Les problèmes de santé entraînés par l'obésité dégradent la qualité de vie des patients. Ils sont aussi un sujet épineux pour la collectivité, car une personne obèse peut perdre sa capacité à contribuer au bien commun pour des raisons de santé.

8,4 % du budget santé des États de l'OCDE sont consacrés au traitement des maladies associées à l'obésité, tandis que les conséquences économiques indirectes sont estimées à plus de 40 milliards d'euros.

C'est la dimension sociale et collective de la maladie, qui demande une approche puissante et transversale, selon Anne-Sophie Joly, fondatrice et présidente du Collectif national des associations d'obèses (CNAO).

La politique pour sortir du schéma du problème individuel

Pour Anne-Sophie Joly, une réelle action de prévention devra avoir la même envergure que le plan Cancer, passant par la mobilisation de tous les ministères concernés : Santé, Éducation, Sport, etc. Bien que les causes de l'obésité soient multiples, aborder frontalement l'industrie agroalimentaire ainsi que les mauvaises habitudes des consommateurs semble nécessaire. Un véritable sujet politique, donc.

5 %

des cas d'obésité sont imputables à une mutation génétique spécifique.

terventions sont désormais pratiquées en France.

→ **La gastrectomie longitudinale** (dite « sleeve »), dont le but est de réduire la taille de l'estomac en en retirant près des deux tiers dans le sens de la longueur.

→ **Le court-circuit gastrique** (dit « bypass »), obtenu en raccordant la partie moyenne de l'intestin grêle à la partie haute de l'estomac.

Ces deux chirurgies offrent une amélioration importante de la qualité de vie des patients et augmentent leur espérance de vie. Compte tenu des complications possibles, même si celles-ci sont rares, ces options visent les personnes dont l'IMC est à 40, voire à 35, dans certains cas, si les autres thérapies ont échoué.

Source : Inserm.

Une épidémie aux chiffres plus qu'alarmants

IMC ?

Une personne est considérée en surpoids si son IMC (indice de masse corporelle) est supérieur à 25. Elle est considérée comme obèse si cet indice dépasse 30.

DANS LE MONDE

1 milliard

de personnes obèses en 2022 selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), 879 millions d'adultes et 159 millions d'enfants.

EN FRANCE

17 %

des adultes sont touchés, soit environ 8 millions de personnes. Entre 1997 et 2020, la fréquence d'obésité chez les adultes a quasiment doublé (source : enquête Obépi).

Les 18-24 ans

ont enregistrés la hausse la plus forte, avec une prévalence multipliée par 4 (de 2,1 % en 1997 à 9,2 % en 2020) !

Des causes multiples et complexes

L'obésité est une maladie chronique plurifactorielle, ce qui complique sa prise en charge et son traitement. Une personne obèse cumule souvent des prédispositions génétiques favorisant la prise de poids.

Des mécanismes comportementaux peuvent également aggraver les déséquilibres alimentaires.

Enfin, la qualité de l'environnement socio-économique de la personne joue un rôle important dans son rapport à la nourriture.

Des gènes responsables, mais pas toujours coupables

5 % des cas d'obésité, en général à début précoce, sont imputables à une mutation spécifique. Pour le reste des malades, il s'agit plutôt d'un cocktail de petites mutations qui, prises individuellement, ne posent normalement pas de difficultés. Mais leur cumul favorise progressivement la prise de poids.

L'apprentissage de mauvaises habitudes

En ajoutant à ce terrain à risque des facteurs sociaux, la cohorte de personnes dépassant un IMC de 30 augmente. Sans surprise, et c'est d'autant plus évitable, les populations les plus pauvres éprouvent le plus de difficultés à avoir accès à de la nourriture de qualité.

Un quotidien devenu « obésogène »

Que peut faire la volonté face au matraquage des messages contradictoires ? Les injonctions à la consommation d'aliments transformés et à la qualité nutritionnelle discutable rappellent la stratégie des fabricants de cigarettes d'alors, qui ciblaient les jeunes, même mineurs.

Les 10 principaux facteurs de risque des cancers

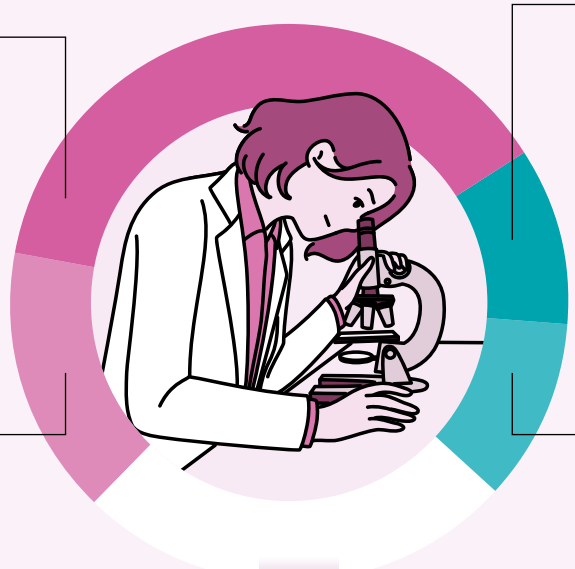

Tabac
19,8 %

Alimentation déséquilibrée
5,4 %

Alcool
8 %

Surpoids
5,4 %

4 %
Infections (hépatites, VIH, HPV, etc.)

3 %
Expositions professionnelles (amiante, poussières de bois, métaux, etc.)

3 %
Rayonnements UV

1,8 %
Radiations ionisantes

0,9 %
Manque d'activité physique

0,6 %
Traitements hormonaux

Source : Baromètre cancer – Institut national du cancer, 2021.

ACCOMPAGNER LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC DANS LEURS PROJETS,

C'EST ÇA ÊTRE À LA HAUTEUR DE NOS CLIENTS.

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.
Société Générale - S.A. au capital de 1 025 947 048,75 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris.
SG est une marque de Société Générale.

RETROUVEZ-NOUS SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE SG

Je suis étudiant(e) en IRA ou en paramédical (IFSI, IFAS…)

mgas
MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

EN ADHÉRANT À LA MGAS
JE BÉNÉFICIE D'UN CHÈQUE-CADEAU*

de 30€

*Offre valable du 9 juillet 2024 au 31 octobre 2024, pour toutes les nouvelles adhésions d'un étudiant en IRA ou en paramédical (IFSI, IFAS…). Le chèque-cadeau sera envoyé automatiquement dans un délai d'un mois maximum après l'adhésion.